



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GREVILLE HAGUE  
DU 18 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze juin deux mille quatorze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier LE BEL, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier LE BEL, Hubert DUBOST, Yves SIMON, Christelle HÉLYE, Nathalie FAGNENT, Michael TARDIF, Jean LECOSTEY, Céline OLIVIER, Sophie BONNISSANT, Dalila BRISSET, Georges DOUAT, Serge LESVENTES, Marie KIRCHNER, Eric HUREL  
Yves SIMON a été désigné secrétaire de séance.

**Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente**

**REPAS COMMUNAL**

Mr le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont participé à l'organisation du repas communal qui a eu un grand succès.

**1) VOTE DES SUBVENTIONS**

Le conseil municipal vote les subventions telles qu'annexées à la présente délibération.

**2) BUDGET 2014**

Lors de la dernière séance de conseil municipal une copie du budget primitif avait été remise à chaque membre du conseil municipal.

Ce budget a été expliqué en détail, tant en dépenses qu'en recettes.

**FPIC**

Mr le Maire a évoqué le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

Créé par l'article 144 de la loi n° 2011-1977 de finances pour 2012, le FPIC est un dispositif national de péréquation horizontale du secteur communal. La péréquation horizontale consiste à prélever les ressources des collectivités les plus favorisées afin de les redistribuer aux collectivités dont la ressource est faible.

A ce titre, le bloc communal, composé de la CCH et des communes membres, sera amené à verser une somme répartie soit:

1. selon le droit commun : 60% à la charge de la CCH, 40% à la charge des communes membres,
2. soit après accord de toutes les communes selon un critère qui pourrait être de l'ordre de 80% CCH, 20% ensemble des communes du canton.

Dans les années à venir, cette participation importante de la CCH pourrait entraîner une baisse de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire).

---

**MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE** 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :[mairie.greville-hague.fr](http://mairie.greville-hague.fr)

### **3) ETUDE DE DEVIS**

#### **➤ LOGEMENT PRESBYTERE**

##### **✓ LOGEMENT Mr LAURENT**

Yves SIMON présente au conseil municipal deux devis pour la réfection du dôme de la tête de cheminée du logement 1 du presbytère et l'étanchéité de la partie basse en pignon.  
L'entreprise Noël HENRY, moins disante, est retenue pour un montant HT de 951.60€, soit TTC 1141.92€.

##### **✓ LOGEMENT Mme BLED**

Deux devis sont présentés pour faire un enduit sur l'extension de ce logement, réalisé il y a quelques années.  
L'entreprise de Pascal HOCHET, moins disante, est retenue pour un montant HT de 1259€, soit TTC 1510.80€.

#### **➤ SALLE DES FÊTES**

Changement des gouttières

Deux devis sont présentés, le devis de l'entreprise BONNEMAINS, moins disante, est retenu pour un montant HT de 2415€, soit TTC 2898€.

#### **➤ CLOS MILLET : VMC**

Yves SIMON présente un devis de la SELCA pour le remplacement de la VMC de la salle de l'étage du Clos Millet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis pour un montant TTC de 1441€.

#### **➤ MAISON MILLET**

Hubert DUBOST présente un devis de l'entreprise BONNEMAINS pour la modification du meuble d'accueil de la Maison Millet pour un montant TTC de 1524€. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce devis.

La dépense totale de 8515.72€ sera portée à l'article 61522.

### **4) FONCTION PUBLIQUE**

#### **MAISON MILLET**

##### **➤ 4-1 EMPLOI Avenir**

Mr le Maire informe le conseil municipal du licenciement de la personne embauchée en emploi avenir à la maison Millet à compter du 19/06/2014 en raison de son manque de ponctualité et de son manque évident de motivation. Le conseil municipal décide d'étudier, à nouveau, pour la saison 2015, le recrutement d'un emploi avenir.

##### **➤ 4-2 PERSONNEL CONTRACTUEL :**

#### **RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER POUR LA MAISON MILLET**

Le conseil municipal, suite au licenciement de la jeune fille embauchée sous la forme d'un contrat emploi avenir à la Maison Millet, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent saisonnier pour palier au plus vite au surcroît de travail en cette période estivale.

---

**MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE** 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

- ✓ VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- ✓ VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,
- ✓ CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent pour l'ouverture au public de la Maison MILLET pendant la période estivale, Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine 2ème classe, 28 heures hebdomadaires, du 23/06/2014 au 23/09/2014,

Après en avoir délibéré,

Le conseil,

- Décide de créer un emploi saisonnier de 3 mois à compter du 23/06/2014,
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 28 heures/semaine.
- Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints du patrimoine,
- Habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

### EMPLOIS SAISONNIERS COMMUNE

#### ➤ 4-3) EMPLOIS SAISONNIERS

##### ▪ EMPLOIS SAISONNIERS « JEUNES »

En raison de l'accroissement de travail pendant la saison estivale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'embaucher 4 jeunes pendant la période d'été, de mi juin à mi septembre, à raison de 15 jours de travail à temps complet par jeune.

Pour le recrutement, deux critères sont mis en avant :

Priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour la commune

Priorité aux jeunes les plus âgés.

### SECRETARIAT DE MAIRIE

#### ➤ 4-4) SECRÉTARIAT DE MAIRIE

En raison d'un surcroît de travail au secrétariat de mairie du :

- d'une part à la prise en charge du fonctionnement, au 01/01/2014, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,
- et d'autre part, à la prise en charge, au 01/04/2014, de la gestion du personnel de la Maison Millet,

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'adjoint administratif contractuel 2heures30 de travail supplémentaire par semaine, portant son temps de travail de 12h30 à 15h hebdomadaires, à compter de ce jour.

### 5) QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal donne son accord pour que l'association DJIRI GUELE de Vauville utilise la salle des fêtes à la rentrée prochaine pour leur activité de danse africaine.

#### ➤ LOGEMENT AU DESSUS DU GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE

Mr le Maire informe le conseil municipal de la résiliation de bail de Mr LECLERC à compter du 15/07/2014. Le conseil municipal prend acte.

---

**MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE** 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

➤ **RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015**

Christelle HELYE rend compte au conseil municipal du conseil d'école qui s'est déroulé le 17/06/2014. Les effectifs seront de 64 élèves, voire 66 à la rentrée prochaine.

Les nouveaux horaires suite à la semaine de 4 journées 1/2 seront les suivants:

Maternelle: le lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h45-12h/13h55-15h55 le mercredi 8h45-11h45

Primaire: le lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h50-12h05/14h-16h le mercredi 8h50-11h50

Le conseil municipal approuve ces changements.

➤ **VITANIM'HAG**

L'association Vitanim'Hag a informé la commune de la résiliation de la convention passée avec la commune, pour l'année 2014, dans le cadre de sa politique jeunesse, à compter du 31/08/2014. Cette convention stipulait la mise à disposition d'un agent pour venir en aide à l'animateur de Gréville. Une subvention de 10800€ lui avait été attribuée: celle ci sera remboursée au prorata du temps non fait, soit 3600€. Un CAE sera recruté au 01/09/2014. Les modalités seront définies ultérieurement.

➤ **CLOS MILLET**

Des devis seront demandés pour l'achat de nappes pour les tables rondes du Clos Millet pour le repas des aînés et les différentes manifestations de la commune, une recherche sera faite également pour l'animation de ce repas prévu le 23/09/2014.

➤ **FLASH INFOS**

Un flash info sera distribué pour rappeler les règles à respecter pour les bruits de voisinage et la divagation des chiens.

➤ **COMMEMORATION DU 30 JUIN 2014**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une cérémonie aura lieu le 30/06/2014 à 11 heures pour la commémoration des 70 ans de la libération de Gréville, à laquelle sera associée la section cantonale des anciens combattants.

➤ **COMMISSION VOIRIE**

La commission se réunira le 23/06/2014 à 18 h

**PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL 03/09/2014 A 20 HEURES**

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 12/06/2014

Date d'affichage : 26/06/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26/06/2014

et publication du 26/06/2014